



2 contraventions pour stationnement très géant

Par **Boyer Axel**, le **19/02/2018 à 09:29**

Bonjours,

voila je vous explique la situation, le 30 janvier ne trouvant aucune place pour me garer a cause des travaux de la rue d'a coté, je décida de me garer sur un passage pour piéton, se n'était pas la première fois et sa ne gêner personne, bref le lendemain quand je repris ma voiture je trouva deux papiers vert dur mon par-brise.. et là j'ai reçus mes 2 contraventions, une pour le 30 janvier à 16h30 et l'autre pour le 31 à 9h45, toutes les deux de 135€ évidemment, et avec le même motif : stationnement très gênant d'un véhicule sur un passage réservé à la circulation des piétons.

Ma question est la suivante, ai-je la possibilité de faire contesté la deuxième, dans la mesure ou je ne suis pas retourné à ma voiture entre temps ?

je vous remercie par avance

Par **Visiteur**, le **19/02/2018 à 10:04**

Bonjour,

oui un seul PV par durée de stationnement...